

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

Séance de 06 juin 2019 à 20 h 00

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le 06 JUIN, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de PRUNAY-CASSEREAU, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Eric BARDET, le Maire.

Date de convocation : Le 13 mai 2019

Date d'affichage : le 14 mai 2019

Présents : M. BARDET Eric, M. HABOLD Christian, M. DAUFFY Yvonnick M. DOUBLET Benoît, M. BOOTH Peter, M. BOUHOURS Didier M. FRAIGNE Teddy, M. MOTHERON Philippe, M. PUJOL Jean-Gabriel, M. RICHARD Louis, M. ROCHER Brice

Absente excusée : Me MARSAC Sylvie (pouvoir à M. HABOLD Christian

Nombre d'élus : En service : 12, présents : 11, Votants : 12

Secrétaire de séance : M. ROCHER Brice

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h07

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 07 et procède à l'appel des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies et donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Monsieur le Maire interroge les membres présents afin de savoir si le compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2019 appelle des observations de la part de l'assemblée.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande d'approuver les ajouts à l'ordre du jour :

FINANCE

- Plan bibliothèques d'écoles en Loir-et-Cher
- Comité action sociale : demande d'étude pour aide financière
- DM 02-2019 – dépenses imprévues – numérisation des actes d'état civil

Ordre du jour :

FINANCE

– ~~Création régime de recettes et d'avance (annulé D67-2014 existante)~~ supprimée

- Tarifs cantine au 01/09/2019

- Subvention "prévention routière"

FONCTION PUBLIQUE

- régime indemnitaire/Indemnités des élus

VOIRIE

- Éclairage public

AUTRE DOMAINE / VOEU

- réforme du système de santé

Questions diverses

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU**N°17-2019 FINANCE : TARIFS CANTINE 2019/2020**

Le Maire propose d'augmenter à compter du 01.09.2019 pour la rentrée 2019/2020 les tarifs suivants comme ci-dessous :

| CANTINE SCOLAIRE | 01/09/2019 | 01/09/2019 Proposition |
|----------------------------|------------|---------------------------|
| - Prix subventionné enfant | 3.45 € | 3.55 € |
| - Prix occasionnel | 3.65 € | 3.75 € |
| - Prix extérieur enfant | 4.00 € | 4.10 € |
| - Prix enseignant | 7.05 € | 7.15 € |
| - Prix intervenant adulte | 7.10 € | 7.20 € |

La délibération n'est pas adoptée à l'unanimité.

N°18-2019 FINANCE : SUBVENTION PRÉVENTION ROUTIÈRE

Le Maire expose la demande de subvention 2019 exprimée par l'association Prévention routière, et propose l'attribution d'une subvention de 50 € à l'association au titre de l'année 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N°19-2019 FINANCE : PLAN BIBLIOTHÈQUE D'ÉCOLES EN LOIR-ET-CHER

Le Maire fait part de la demande des institutrices de l'école de Prunay-Cassereau en date du 14 mai. Le ministère de l'Éducation nationale a lancé un plan d'équipement pluriannuel « plan bibliothèques d'écoles en Loir-et-Cher » afin d'encourager l'implantation ou la redynamisation d'espaces dédiés spécifiquement à la lecture dans les écoles, prioritairement celles éloignées d'une bibliothèque publique et dont les élèves ne peuvent avoir accès quotidiennement aux livres.

Les institutrices de l'école de Prunay-Cassereau sont intéressées par ce plan qui permettra l'attribution d'une subvention à hauteur de 1.500 € de livres permettant la constitution d'un fonds de lecture accessible aux élèves.

Pour la collectivité, elle doit s'engager à cofinancer l'acquisition de ce fonds même pour l'€ symbolique

Le Maire propose que la collectivité s'engage à hauteur de 104,97 € sur le projet 2019, sachant que la participation est librement définie et demande l'autorisation de signer l'engagement pour cofinancer les achats de livres prévus par le devis fourni par l'école.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N°20-2019 FINANCE : COMMISSION ACTION SOCIALE : DEMANDE D'ÉTUDE POUR UNE AIDE FINANCIÈRE

Monsieur le Maire, président de la commission action sociale, n'a pas eu le temps de réunir la commission action sociale et profite de ce conseil pour faire part d'un problème financier que rencontre un parent seul avec ses enfants, et propose qu'une aide soit mise en place.

- Cantine Authon : 345,35 € fin mars 2019
- Garderie : 59,20 €
- Transport : 30 €

Après échange, il est proposé de prendre en charge à hauteur de 50 % la dette de cantine soit 172,68 €, pour ce qui concerne le transport scolaire et la garderie, l'aide sera

apportée au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Prunay-Cassereau – Authon pour un montant de 89,20 €.

La délibération est adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

N°21-2019

FONCTION PUBLIQUE : RÉGIME INDEMNITAIRE / INDEMNITÉ DES ÉLUS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de commune.

Il rappellera qu'en application des articles L.2123-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de voter les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions des Maire, Adjointes et Conseillers municipaux délégués.

Monsieur le Maire explique que la dernière délibération relative au tableau des indemnités des élus date du 30 juin 2017 fait état de l'application en % de l'indice 1015 pour calculer le montant de l'indemnité.

Depuis le 1er janvier 2019, avec la réactivation des mesures Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (P.P.C.R), l'indice brut est de 1027 qui sert de base pour le calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

Par conséquent, il est conseillé de modifier la délibération en visant l'Indice brut terminal de la fonction publique en lieu et place de la valeur de l'indice de référence.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N°22-2019

VOIRIE : ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2019-09 du 28 mars dernier portant sur le souhait ou pas d'intégrer un groupement d'achat avec une proposition de convention de groupement de commande avant le lancement de la consultation du marché par la **CA Territoires Vendômois** pour l'éclairage public : **coût annuel : 1.500 € HT + 2% indemnisation frais coordonnateur** avec des interventions une fois/trimestre)

Cette proposition n'avait pas été retenue, mais après réponse à la CA territoires Vendômois, celle-ci nous informe qu'il y a eu incompréhension sur le montant maximum annuel et que celui-ci était à titre indicatif en fonction du volume de prestation à réaliser. Mais surtout que la délibération proposait l'adhésion au groupement pour permettre à la CA Territoires Vendômois de lancer le marché.

Aujourd'hui cette procédure est bloquée, et le Maire propose de délibérer pour intégrer le groupement de commande et permettre de débloquer leur dossier. Par la suite, et avant la notification du marché, il nous faudra décider de nous retirer de ce groupement de commande.

La délibération est adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

N°23-2019

AUTRE DOMAINE : VŒU / RÉFORME DU SYSTÈME DE SANTÉ

Monsieur le Maire fait part du projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé qui comporte de nombreuses dispositions impactant les communes et intercommunalités. Or, les élus locaux, en dépit de leur très forte implication pour favoriser l'accès aux soins de leurs administrés, sont insuffisamment associés à la gouvernance des politiques de santé.

Pourtant, comme l'a démontré à de nombreuses reprises l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité toute décision concernant l'organisation territoriale de l'offre de soins

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

a des impacts forts sur le territoire en termes d'emploi, de service, d'installation de ménages comme d'entreprises mais aussi sur l'état de santé des populations. L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité s'est, en ce sens, récemment prononcée contre toute nouvelle fermeture d'établissements de santé publique, quand la qualité et la sécurité des soins sont reconnues, afin de favoriser un aménagement équilibré du territoire.

C'est la raison pour laquelle, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, au côté de la Fédération hospitalière de France, de Régions de France et de l'Assemblée des départements de France, nous invite à faire adopter, par notre conseil municipal, le vœu commun présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé. L'objectif de ce vœu est double : rappeler l'engagement des élus locaux et interpeller l'État. (annexe jointe)

Proposition

Demande que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité *[en particulier en zone périurbaine et rurale]* adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Demande l'autorisation d'intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'État pour faire valoir ces demandes et les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N°24-2019

FINANCE - DM 02-2019 – NUMÉRISATION DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

Monsieur le Maire fait part d'un projet pour numériser les actes d'état civil à partir de 1902 avec intégration dans le logiciel de Berger-Levrault et la mise en œuvre de COMEDec (dispositif

permettant la simplification des démarches administratives pour les usagers qui permettra aux communes équipées de ce dispositif de faire les demandes et obtenir les actes au format numérique).

Dans la section fonctionnement :
Prélèvement d'une somme de 4.900 € sur le compte D022 (dépenses imprévues de fonctionnement)

Ouverture de crédit sur le compte D6288 (autres services extérieurs) pour la somme de 4.900 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affaires diverses :

Bâtiment :

- Salle des fêtes** : suite des interventions sur le chauffage, les problèmes de chauffage semblent avoir été réglés suite à la convocation par la mairie du constructeur Weismann et de la société Domotec.
- **21 rue de la Libération** : changement d'un velux suite infiltration d'eau dans l'habitation
 - **Maison des associations** : l'ASPPC et les p'tites canailles ont signé la convention d'utilisation de la maison des associations. La rampe handicapée est finalisée. Il est demandé aux différentes associations de ranger la maison des associations après le Prunaystival, une réunion devant être organisée entre associations pour chacun y trouve sa place.
 - **Mairie** : l'espace terrassement pour le podium derrière le terrain derrière la mairie a été créé
 - **Bois de la Cure** : même terrassement a été réalisé. Le mobilier ainsi que le parcours santé ont été livrés, il ne reste plus qu'à procéder aux installations certainement après le trail et prunaystival.

Voirie :

Expertise cours d'eau du 09.05.2019 : Dans le cadre de la réalisation de la carte départementale des cours d'eau, une expertise a eu lieu sur 4 tronçons hydrographiques situés sur le territoire de la commune. Les riverains concernés par cette information ainsi que l'association foncière ont été informés. La commission cours d'eau statuera sur le classement des linéaires, après étude des différents éléments recueillis lors des expertises.

Lotissement les Fouquets II (rue des Vignes) : Le Conseil s'est ému de l'arrêt de la procédure judiciaire empêchant la commercialisation ou la vente du lotissement. Une lettre recommandée sera adressée à Maître Lavallart, liquidateur judiciaire de la société Tradibudget, afin d'obtenir un point sur l'avancée du dossier.

L'union Nationale des combattants : par sa lettre en date du 20 janvier 2019 nous demande la possibilité d'envisager la dénomination d'une rue des Combattants d'Afrique du Nord (01/01/1952 – 02/07/1962. En cas d'avis favorable, une plaque ou une aide pécuniaire de 100 € sera versée. Le conseil municipal réfléchit... à suivre.

Remerciements :

Diverses associations nous ont adressé leur remerciement pour les subventions allouées (Prunaystival, Souvenir Français, CDPA41, les différents CFA, l'ADMR, le comité des fêtes, la Gymnastique volontaire.

La famille BACH nous a adressé leur remerciement pour nos témoignages, soutien suite au décès de Roger BACH

Questions diverses du public :

Néant.

Séance levée à 22h20



Fait à Prunay-Cassereau, le 11.06.2019
Le Maire,
Eric BARDET